

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Ville de Nogent-sur-Oise

SOMMAIRE

1. Rappel réglementaire.....	3
2. Le contexte national.....	4
2.1. La dette	4
2.2. Le déficit public	4
2.3. L'inflation	5
2.4. La croissance et l'emploi.....	6
2.5. Le plan d'investissement « France 2030 »	7
2.6. Le soutien aux collectivités locales	8
2.7. Zoom sur le secteur ferroviaire	9
3. La situation de la ville de Nogent sur Oise.....	10
3.1. Contexte financier local.....	10
3.2. Analyse et prospective budgétaire : 2018-2023	10
3.3. Analyse provisoire du réalisé 2021	10
3.3.1. Le fonctionnement	10
3.3.2. L'investissement.....	13
3.4. Projection financière 2022-2024	14
3.4.1. L'investissement.....	14
3.4.2. La structure de la dette	16
3.4.3. Le fonctionnement	18
3.4.4. Les éléments relatifs au personnel.....	21

1. RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales institue et rend obligatoire la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de la collectivité dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent la construction du budget primitif ;
- De présenter la politique d'investissement ;
- D'informer sur la situation financière de la collectivité,
- De donner la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité ;
- De communiquer sur les aspects budgétaires de la vie de la collectivité.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT) :

- Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :
 - Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
 - La présentation des engagements pluriannuels ;
 - Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives :
 - À la structure des effectifs ;
 - Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
 - À la durée effective du travail.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote. Il fait néanmoins l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Un exemplaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à l'ACSO et être publié sur le site internet de la Ville.

2. LE CONTEXTE NATIONAL

2.1. La dette

L'endettement public de la France, qui s'est fortement creusé depuis début 2020 à cause de la crise sanitaire, avait culminé à la fin du premier trimestre 2021 à 118,1 % du PIB. Il s'est établi 116,3 % du produit intérieur brut (PIB) à la fin du troisième trimestre 2021 pour atteindre 2 834,3 milliards d'euros, contre 114,8 % à la fin juin.

Le gouvernement table sur une dette publique de 115,3 % à la fin 2021, et veut ramener l'endettement public à 113,5 % en 2022, selon les prévisions du budget pour l'an prochain.

Durant le troisième trimestre 2021, la dette publique de l'État a progressé de 65,5 milliards, celle des organismes divers d'administrations centrales s'est inscrite en hausse de 4,8 milliards, principalement à cause de l'endettement de SNCF Réseau qui a gonflé de 4,3 milliards d'euros.

Les administrations publiques locales ont contribué à la hausse pour 3 milliards d'euros, une augmentation presque entièrement due à la Société du Grand Paris (+1,5 milliard) et à Ile-de-France Mobilités (+1,4 milliard).

Enfin la dette des administrations de sécurité sociale a diminué sur le trimestre de 0,9 milliard.

Le traité européen de Maastricht de 1992 fixait une limite de dette publique à 60 % du PIB, que la France a dépassée à la fin de l'année 2002, pour ne plus jamais repasser en dessous depuis.

Fin 2019, avant la crise de la Covid-19, la dette publique française s'élevait à 97,6 % du PIB.

Pour autant la forte augmentation de la dette publique française liée à la crise sanitaire ne devrait pas affecter la viabilité de la dette française en raison des coûts d'emprunt qui devraient rester bas, du fait de la politique dite accommodante de la BCE. Cette situation ne vaudra que dans le cadre d'un maintien de cette politique monétaire.

2.2. Le déficit public

L'année 2021, dans la continuité de 2020, a été marquée par la crise sanitaire de Covid19. L'Etat a maintenu les plans d'aides et les mesures d'urgence pour les secteurs économiques les plus touchés par la crise. Les campagnes intensives de vaccins et l'arrivée de traitements efficaces contre le virus et ses variants permettent d'espérer sortir de la pandémie en 2022. Toutefois, le défi essentiel est de permettre l'accès à ces remèdes pour l'ensemble de la population mondiale.

Fortement creusés par les plans de soutien pendant la pandémie, les déficits et les dettes publics en Europe reviennent progressivement sous le feu des projecteurs. Par rapport à la période avant Covid, le déficit public connaît donc pour la deuxième année consécutive un accroissement et est estimé de manière prévisionnelle à 7 % du PIB pour 2021, contre environ 3% en 2019 (et 9.1% en 2020).

Fin 2021, la dette publique française pourrait culminer à 117,4 % du produit intérieur brut (PIB), d'après les prévisions de printemps de la Commission européenne, ou à 116 %, selon une projection plus récente du gouvernement. En Espagne, elle atteindrait 119,6 %, en Italie 159,8 %, et au Portugal 127,2 %, d'après Bruxelles.

Plus au Nord, le Danemark afficherait un ratio de dette publique sur PIB de 40,2 % et les Pays-Bas de 58 %. L'Autriche, elle, serait à 87,2 %. Ces trois pays font partie du club des « frugaux », partisans d'une gestion stricte des finances publiques. L'Allemagne, de son côté, serait à 73,1 %, soit plus de 13 points supplémentaires par rapport à 2019, fruit d'une dépense accrue pendant la crise.

Ces quatre États pourraient atteindre ou passer sous les 3 % de déficit dès l'année prochaine, pendant que la France serait à 4,7 %, l'Italie à 5,8 %, l'Espagne à 5,2 % et le Portugal à 3,4 %.

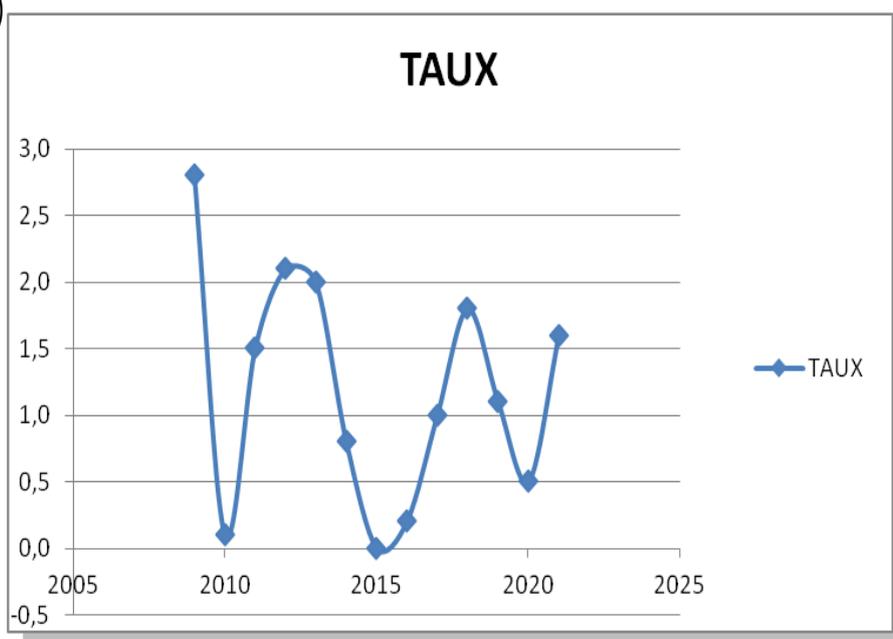
ANNEE 2021	DETTE/PIB	DEFICIT/PIB
Critères Maastricht	60%	3%
France	116%	7%

A noter : les critères de Maastricht ont été suspendus en Europe jusqu'en 2023

2.3. L'inflation

Du fait de la crise sanitaire, l'année 2020 avait connu une chute de l'inflation. En revanche, en 2021, les effets de la crise sanitaire sont pleinement ressentis sur le plan économique avec un bond important de l'inflation à plus de 2,9 % en glissement annuel en décembre 2021. L'année 2022 risque donc d'être marquée par une inflation forte, estimée par l'INSEE entre 3 et 3,5 %. Les différents effets économiques de la crise sanitaire ne se réguleront que sur un temps long (2022/2023).

INFLATION ANNUELLE	
ANNEE	TAUX
2021	1,6
2020	0,5
2019	1,1
2018	1,8
2017	1
2016	0,2
2015	0
2014	0,8
2013	2
2012	2,1
2011	1,5
2010	0,1
2009	2,8
TOTAL	15,5



Inflation de 2012 à 2021 : 10,9 %

L'explosion des prix de l'énergie crée une forte inquiétude :

La question de la hausse des prix de l'énergie – qu'il s'agisse de l'électricité, du gaz ou des carburants – est au cœur de l'actualité des *collectivités locales et de leurs groupements, qui devront faire face à des augmentations conséquentes de leurs factures d'énergie*. C'est bien un « avis de tempête » qui se profile pour les collectivités territoriales sur la question des prix de l'énergie. Celles-ci sont en effet confrontées à de multiples problématiques : la hausse brutale des prix, pour celles qui n'ont pas conclu un contrat à prix fixe ; la difficulté de passer un nouveau marché à des prix raisonnables pour celles qui arrivent en fin de contrat ; la défaillance de nombreux acteurs du secteur, qui n'ont plus la trésorerie suffisante pour acheter de l'énergie et la revendre aux collectivités...

Les augmentations de coût de fourniture d'énergie peuvent ponctuellement aller jusqu'à 300 %. Un syndicat d'eau et d'assainissement des Hauts-de-France, cité en exemple, subit une augmentation des charges pour le poste électricité de « plus de 10 millions d'euros par an ». Une communauté de communes des Hautes-Alpes a dû se résoudre à fermer son centre aquatique, parce que les charges d'exploitation ont bondi en un an de 400 000 à un million d'euros. On peut ajouter que la région Bretagne a annoncé une augmentation de ses frais de fonctionnement au seul titre du chauffage des lycées de 5 millions d'euros.

	Electricité	Gaz	Carburant
Augmentation moyenne 2021 *	44%	21%	21%
Prévisions prix 2022/2020 *	35%	30%	26%

* : hors prise en compte mesures gouvernementales gel et blocage des tarifs électricité et gaz en direction de catégories de population ciblées

2.4. La croissance et l'emploi

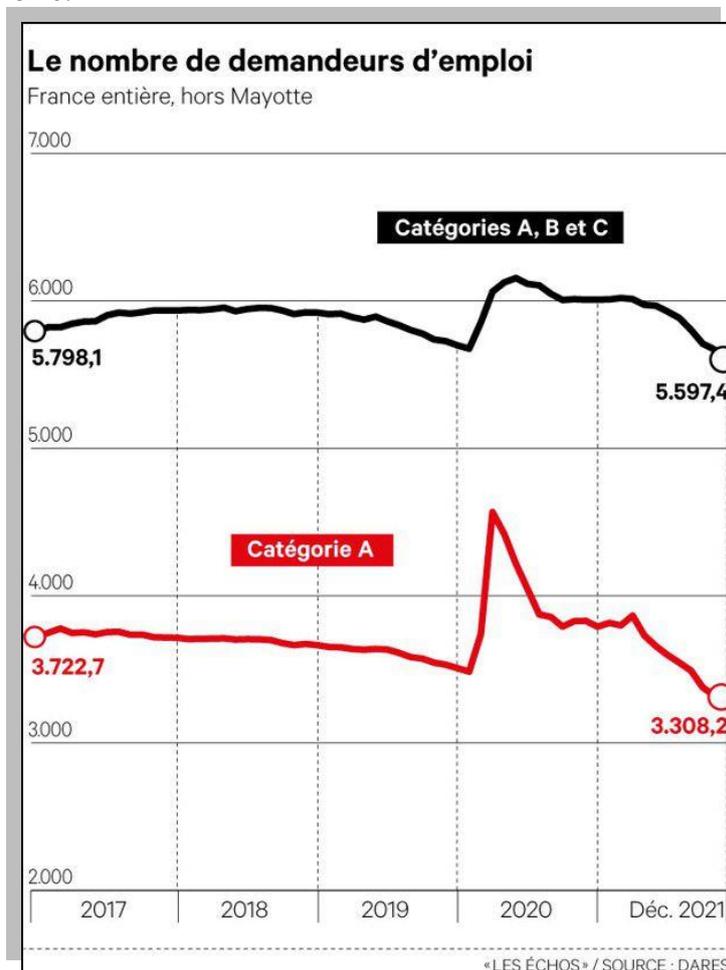
La croissance s'est établie en 2021 à +7 %. Elle resterait soutenue en 2022 à +4 %.

Elle profiterait en particulier de la progression marquée de la consommation, par rapport à une année 2021 où cette dernière restait contrainte par les mesures sanitaires, dans un contexte où le pouvoir d'achat serait très dynamique en 2021. Elle bénéficierait aussi du retour progressif à la normale de l'activité dans le tourisme et l'aéronautique, ce qui permettrait une forte hausse des exportations. Cette dynamique serait soutenue par les mesures du Gouvernement : ainsi, le plan France Relance soutient l'emploi et l'activité, les mesures socio-fiscales prises depuis 2017, et notamment la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales augmentent le pouvoir d'achat des ménages, tandis que la baisse des impôts de production améliore les marges des entreprises, et donc leur capacité à investir et à se développer.

La situation générale de l'emploi s'est améliorée en France, même s'il est nécessaire de relativiser cette bonne nouvelle en s'interrogeant sur la qualité

de ces emplois, notamment au regard de la précarité et des conditions générales de travail et de salaires.

Le niveau de l'emploi salarié dans le privé a dépassé son niveau d'avant-crise dès le troisième trimestre 2021. Au 4^{ème} trimestre, l'emploi salarié privé a poursuivi son rebond avec +106 700 créations nettes d'emploi, surtout soutenu par l'intérim. Il dépasse son niveau d'avant-crise, qui était un plus haut depuis 10 ans.



2.5. Le plan d'investissement « France 2030 »

Présenté le 12 octobre 2021, il se compose de 34 milliards – 30 milliards de subventions et 4 milliards de fonds propres pour les entreprises – étalé sur cinq ans dont 3,5 milliards d'euros dans le PLF 2022. Ces milliards sont ventilés de la façon suivante :

- 8 milliards d'euros consacrés à l'énergie et la décarbonation de l'économie dont 2 milliards d'euros pour la filière hydrogène et 1 milliard au nucléaire,
- 6 milliards d'euros vers les secteurs de l'électronique et de la robotique,
- 5 milliards d'euros dans les start-ups dont 2 milliards de subventions et 3 milliards de fonds propres,
- 4 milliards d'euros pour les transports notamment en direction des batteries et de la construction d'un avion bas carbone,

- 2 milliards d'euros doivent financer une «révolution du système agroalimentaire», dont 500 millions d'euros en fonds propres,
- 3 milliards d'euros fléchés vers la recherche et l'industrie de la santé, afin de produire d'ici 2030 une vingtaine de biomédicaments et développer les « dispositifs médicaux de demain »,
- 2,5 milliards d'euros vers la formation,
- 2 milliards d'euros pour la culture, l'exploration spatiale et des fonds marins

2.6. Le soutien aux collectivités locales

Pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022. À périmètre constant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€. A périmètre constant, les concours financiers progressent au total de +525 M€ par rapport à la LFI 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale.

Les marges de manœuvre financières supplémentaires dégagées dans le cadre de cette contractualisation ont permis aux collectivités d'augmenter significativement leurs dépenses d'investissement en 2018 (+6,5 % pour les dépenses d'équipement) et 2019 (+13,9 %) et d'entrer dans la crise de 2020 fortes d'une situation financière relativement solide.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) entre 2020 et 2023, dont le coût pour l'Etat représentera à terme 23 Md€, est compensée aux communes qui perçoivent désormais la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Une part de TVA transférée aux départements et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compense à l'euro près et de façon dynamique la perte respective de la TFPB pour les départements et de la TH pour les EPCI.

La baisse des impôts de production en faveur des entreprises prévue dans le plan de relance (-20 Md€ de prélèvements obligatoires pour soutenir l'activité et l'emploi dans les territoires) a également fait l'objet d'une compensation intégrale et dynamique : la part régionale de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est remplacée par une part de TVA dynamique et la baisse de la fiscalité des établissements industriels (CFE et TFPB) par un prélèvement sur les recettes de l'État, lui aussi dynamique.

Le soutien de l'État à l'investissement local atteint en 2020 et 2021 près de 20 Md€ sur deux ans (DETR, DSIL, DSID, DPV)

2.7. Zoom sur le secteur ferroviaire

2022 marque la mise en œuvre de la seconde étape de reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État pour un montant de 10 Md€, après une reprise de 25 Md€ en 2020, conformément aux engagements pris le 25 mai 2018 par le Gouvernement dans le cadre de la réforme du groupe public ferroviaire. Cet engagement inédit, de 35 Md€ au total, doit permettre à SNCF Réseau de dégager de nouvelles marges financières pour faciliter le retour à l'équilibre économique tout en renforçant l'effort d'investissement dans la rénovation du réseau, en contrepartie d'efforts de productivité accrus.

En outre, le soutien de l'Etat au transport ferroviaire restera concrétisé en 2022 grâce à la mobilisation des 4,7 Md€ alloués dans le cadre du plan de relance. Ce soutien sans précédent donne à SNCF Réseau des moyens supplémentaires pour investir massivement dans la régénération et la modernisation du réseau, au bénéfice notamment du fret ferroviaire, des lignes de desserte fine du territoire ou encore des offres de trains de nuit. Enfin, les mesures de soutien au fret votées en LFI pour 2021 seront prolongées en 2022.

Le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie s'est vu confirmer en 2021 et entre dans sa phase opérationnelle. Il porte sur un accès ferroviaire direct entre la Picardie, le Nord-Est du Val d'Oise et la gare de Roissy TGV - aéroport CDG terminal 2. Les services ferroviaires prévus, à grande vitesse et TER, ont pour objectif d'améliorer la desserte en transports en commun du pôle de Roissy (transports du quotidien), de faciliter l'accès à la grande vitesse et de renforcer l'intermodalité air-fer.

3. LA SITUATION DE LA VILLE DE NOGENT-SUR-OISE

3.1. Contexte financier local

Depuis l'année 2020, notre commune a vu quelques-unes de ses priorités redessinées par la crise sanitaire.

Une ville ne dépense que pour ses habitants, le maintien du niveau de service aux habitants est une priorité affirmée.

Les axes prioritaires que l'équipe municipale a dessinés pour le mandat :

- Une ville apprenante pour toutes et tous ;
- Incitation à l'engagement citoyen et associatif ;
- Renforcement du maintien d'une vie culturelle et sportive ;
- Vivre mieux et en bonne santé.

La création d'un 7^{ème} groupe scolaire, le développement du Centre Médical de Santé, en sont l'illustration.

Sans oublier les grands enjeux à mener pour l'avenir :

- Le développement durable et la transition écologique ;
- La transformation numérique.

3.2. Analyse et prospective budgétaire : 2022-2024

Comme évoqué lors des derniers débats d'orientation budgétaire, un outil de pilotage est proposé sur les perspectives financières de la ville, tant sur son investissement que sur son fonctionnement. Il est toutefois utile de préciser que cet outil est soumis d'une part à de nombreux aléas, d'autre part fait l'objet d'un suivi régulier. Il est donc progressivement affiné pour faire correspondre projection et réalité. Il ne s'agit donc pas de la réalité financière, seuls les comptes administratifs annuels peuvent s'en prévaloir.

D'autre part compte tenu des inconnues à ce jour sur les impacts durables de la crise sanitaire la prospective financière est limitée à ces trois prochains exercices.

3.3. Analyse provisoire du réalisé 2021

3.3.1. Le fonctionnement

3.3.1.1. Les dépenses de fonctionnement

Dans les dépenses réelles de fonctionnement, le chapitre 011 est en hausse entre 2020 et 2021, mais il faut tenir compte de l'effet Covid, on retrouve alors les chiffres de 2019.

Mais cela n'efface en rien les efforts entrepris par la collectivité afin de diminuer les dépenses courantes sans altérer les services proposés à la population.

Chaque direction a pour objectif de dépenser « mieux ».

Les charges exceptionnelles ont été impactées pour répondre aux demandes des associations qui ont fait face à de grandes difficultés financières en raison d'une baisse de leurs adhérents et principalement parce qu'elles ont été privées de leurs recettes liées à l'organisation d'évènements.

Les charges de personnel principalement dédiées aux services à la population sont en évolution de 1.5 % par rapport à 2020 (ce qui correspond au Glissement Vieillesse Technicité, départ volontaire, etc...). Une politique stricte de maintien de la masse salariale a permis de maintenir son évolution au plus bas depuis 2018.

En 2021, la subvention d'équilibre du budget annexe Centre municipal de Santé s'est limitée à 7 k€ au titre du déficit sur la section de fonctionnement. Les frais de personnel représentent 369k€ avec 141 k€ de recettes issues des patients.

	2019	2020	2021
Charges à caractère général (011)	4 704	3 987	4 278
Evol. nominale	5,0%	-15,2%	7,3%
Charges de personnel (012)	17 354	18 146	18 452
Evol. nominale	5,1%	4,6%	1,7%
Autres charges de gestion courante (65)	2 269	2 216	2 225
Evol. nominale	-8,0%	-2,3%	0,4%
Subvention aux associations	824	577	606
Subvention CMS	0	142	7
Charges fct courant divers - Travaux en régie	0	0	-118
Evol. nominale	s.o.	s.o.	0,0%
Charges fct courant strictes	24 327	24 349	24 837
Variation nominale	870	22	489
Evol. nominale	3,7%	0,1%	2,0%
Atténuations de produits (014) - Lien avec ACSO	0	173	0
Intérêts des emprunts	380	368	154
Charges exceptionnelles larges	210	30	174
Total Dépenses réelles fonctionnement	24 917	24 920	25 165
Variation nominale	882	2	245
Evol. nominale	3,7%	0,1%	1,9%

3.3.1.2. Les recettes de fonctionnement

Malgré l'amorçage en 2021 d'une reprise des activités et la réouverture des services à la population, les recettes réelles de fonctionnement restent en légère baisse par rapport à 2020. La ville limite les impacts de la crise sanitaire. Toutefois, cette année, il n'y a pas eu de versement de subventions exceptionnelles, comme en 2020, pour compenser les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire (en 2020 : 283 k€ sur les masques et la petite enfance). Cette absence de produits exceptionnels se retrouve dans le résultat des recettes pour 2021.

Au chapitre 73, pour rappel, depuis 2020, l'attribution de compensation de l'ACSO est réduite du montant décidé au titre de l'évaluation des transferts de charges (Sarcus et voiries).

	2019	2020	2021
Produits des services (70)	1 587	1 215	1 307
Dont Mise à disposition de personnel (7084)	145	144	570
Dont Produits des services	1 015	645	529
Impôts et taxes divers (autres 73)	13 355	13 357	13 573
Dont contributions directes	8 051	8 268	8 396
Participations diverses (74)	11 224	11 347	11 251
Dont Dotations	9 867	10 057	10 145
DGF	8 180	8 419	8 573
Fonds de péréquation	1 174	1 094	1 010
Compensations fiscales	513	544	562
Produits de gestion (75)	512	494	482
Prod. fct courant stricts divers	26 166	25 919	26 130
Variation nominale	172	-246	211
Atténuations de charges (013)	169	310	351
Produits exceptionnels larges	267	707	279
Total produits fct hs intérêts	26 602	26 936	26 760
Variation nominale	701	333	-175
Evol. Nominale	2,7%	1,2%	-0,7%

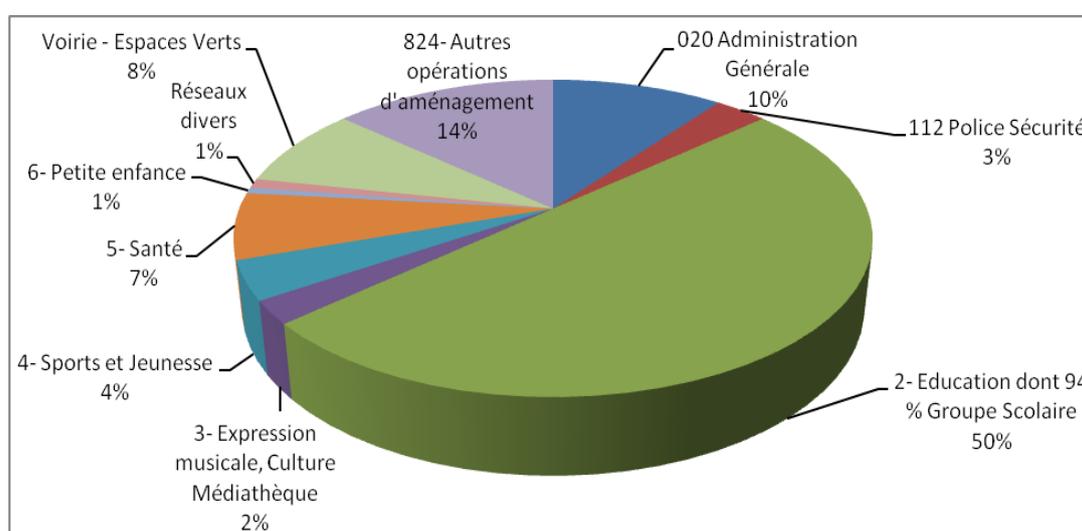
3.3.2. L'investissement

Les dépenses d'investissement en 2021 restent soutenues par rapport à 2020, année très dynamique, avec un niveau de dépenses d'équipement 2021 de 5 925 042 €, dont 44 % pour la création du nouveau groupe scolaire.

La structure des recettes d'investissement se répartit en moyenne sur la période entre 60% en emprunt et le reste en fonds propres et subventions (40% en moyenne de réalisé de subventions perçues).

Les restes à réaliser de 2021 des engagements reportés sur 2020 s'élèvent en dépense pour 388 401.35 € et en recettes pour 290 544.95 €.

Répartition des investissements par action publique



Les engagements pluriannuels liés aux autorisations de programme (AP) validées lors du vote du budget 2021 permettent d'inscrire au budget que les crédits de paiement (CP) nécessaires à l'exercice. Ainsi, la finalisation des opérations gérées en AP/CP sera présentée lors des prochaines séances du conseil municipal sur les programmes créés précédemment en fin de vie comme les programmes OBIERS GRANGES et Complexe sportif JO J. LENNE.

Concernant l'AP/CP portant sur la création du pôle scolaire et éducatif, une révision sera également proposée pour adapter le vote des crédits AP/CP au plus près de l'avancement de l'opération.

3.4. Projection financière 2022-2024

La projection ci-dessous décrit la trajectoire financière que souhaite suivre la collectivité :

- Des taux d'imposition qui évoluent. Ces nouvelles recettes seront dédiées au confortement de notre capacité d'autofinancement ;
- Politique de dépenses de Fonctionnement rigoureuse afin de prélever 1,8 M€ sur la section de fonctionnement pour participer au financement des investissements ;
- Une politique d'investissement ambitieuse répondant aux objectifs du Plan de relance de l'Etat tout en maintenant une capacité de désendettement inférieure à 12 années.

Variables de pilotage	2020	2021	2022	2023	2024
Ep nette	806	39	948	251	241
Encours corrigé (31.12)	22 849	22 761	23 431	23 268	22 608
Encours corrigé (31.12) / Ep brute	9,1	12,1	8,0	9,8	9,4
Encours corrigé (montant/habitant)	1 125,4	1 106,0	1 076,60	1 078,6	1 070,2

3.4.1. L'investissement

Suite au report du projet de complexe sportif JO J.LENNE, dû à l'annulation du marché pour non respect des engagements contractés à l'attribution du marché ; il reste, pour 2022, un grand projet majeur et structurant pour la ville : la construction du 7^{ème} groupe scolaire associant un pôle éducatif, la rénovation de l'ALSH et une nouvelle restauration scolaire.

De même, la ville maintient sa volonté de développer un environnement de qualité (parcs, transition énergétique des bâtiments municipaux) et de moderniser ses équipements culturels (médiathèque et Espace Culturel Château des Rochers).

Le programme pluriannuel d'investissement proposé entre 2022 et 2024 est le suivant :

	2022	2023	2024
GRANDS PROJETS	7 212	3 093	0
Construction groupe scolaire	7 160	3 093	0
Complexe G Lenne JO2024	52	0	0
PRU OBIERS GRANGE	5		
ENVIRONNEMENT TRANSITION ENERGETIQUE	50	60	60
CULTURE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS	413	450	140
QUARTIER ROCHERS	127	0	0
AMENAGEMENTS URBAINS	947	800	800
PATRIMOINE BATIMENTS	1 847	1 640	1 640
INVESTISSEMENTS DIFFUS	736	687	687

Total DI hors dette	11 337	5 430	3 327
---------------------	--------	-------	-------

Pour financer ces projets dans un contexte de relance, d'importantes subventions sont sollicitées auprès de nos partenaires pour une moyenne totale de financements de 71 % (principalement l'Etat, le département et la région) :

	2022	2023	2024
FCTVA	900	1 552	1 072
TLE / TA	175	100	100
Total compte 10	1 075	1 652	1 172

Subventions et fonds de concours	4 649	790	0
GRANDS PROJETS	4 500	1 250	0
Construction groupe scolaire	4 500	1 250	0
Complexe G Lenne JO2024	0	0	0

ENVIRONNEMENT TRANSITION ENERGETIQUE	33	40	0
--------------------------------------	----	----	---

CULTURE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS	41	75	0
---------------------------------------	----	----	---

INVESTISSEMENTS DIFFUS	75	10	0
------------------------	----	----	---

	2022	2023	2024
Amendes	120	120	120
Produit des cessions	800	400	250
Autres	682	53	53
Total RI diverses	1 602	573	423
Total RI hors emprunt	7 326	3 016	1 595

3.4.2. La structure de la dette

L'endettement au 31/12/2021 est de 22 775 844 €. En 2020 il était de 22 849 271 € et 22 952 993 € en 2019. Soit un désendettement de 177 149 € par rapport à 2019.

En 2021 le besoin de financement a été couvert pour 3 350 000 €. Deux emprunts ont été réalisés :

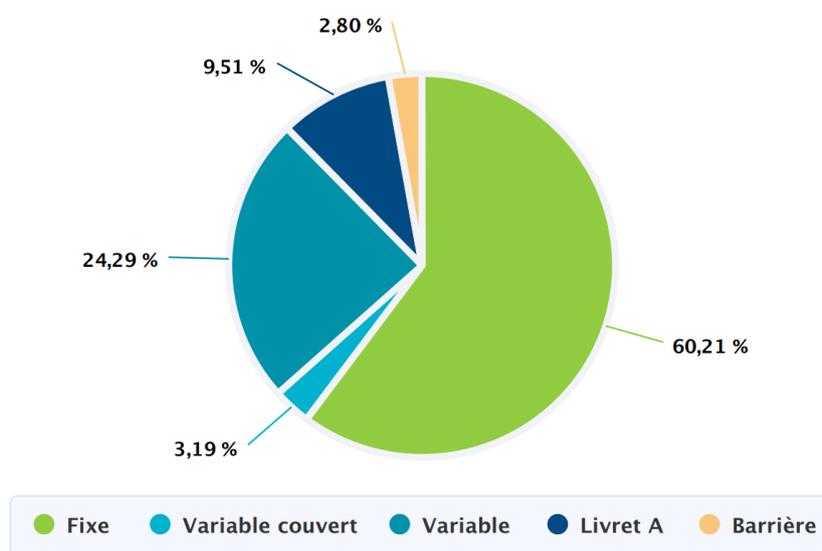
- Un pour 1 500 000 € auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 0.81% sur 25 ans ;
- Un pour 1 850 000 € auprès de la Banque Postale au taux fixe de 0,69% sur 20 ans.

En respectant notre engagement de début 2021, nous avons remboursé le prêt relais de 1 600 000 €.

Les emprunts représentent un taux moyen de 1.49 % fin 2021 (il était de 1,57% fin 2020) et se répartissent comme suit en termes de risques et de coût :

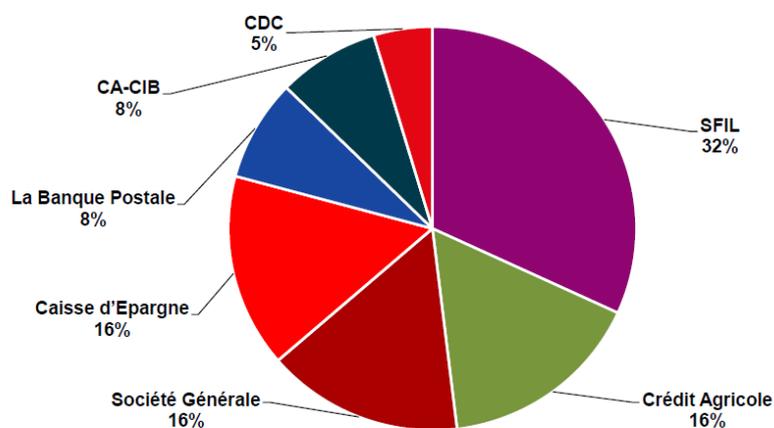
Type	Encours	Taux moyen Annuel
Fixe	13 713 176 €	1,76%
Variable couvert	725 439 €	1,87%
Variable	5 532 803 €	0,59%
Livret A	2 161 996 €	1,16%
Barrière	638 430 €	4,04%
Ensemble des risques	22 775 844 €	1,49%

État généré au 01/01/2022



Au regard de la charte de bonne conduite en matière d'emprunt des collectivités territoriales dite « Charte Gissler » (qui mesure les risques liés à la structure de la dette), l'encours de dette de Nogent-sur-Oise est en A1 (risque très faible) pour 97.2 %, le reste de l'encours étant positionné en B1 (risque faible : Barrière simple. Pas d'effet de levier).

Répartition par prêteurs



Les fortes négociations auprès des établissements bancaires permettent d'améliorer notre taux moyen de la dette qui passe de 1.57% fin 2020 à 1.48% fin 2021.

Nos prêteurs sont particulièrement diversifiés, ce qui permet une bonne mise en concurrence et l'obtention de taux avantageux. Notre principal prêteur, la SFIL (groupe Banque Postale), représente 32% du volume des financements. Le Crédit Agricole est notre deuxième prêteur avec plus de 15% de l'encours de dette.

Le recouvrement des subventions sur le dossier majeur du nouveau pôle scolaire fera l'objet d'une vigilance particulière cette année encore.

Pour répondre aux besoins d'investissements sur 2022, notamment pour répondre au financement de la construction du pôle éducatif engagée en 2021, le montant d'emprunt est estimé à 2 M€.

La stratégie proposée est de fixer l'appel à l'emprunt sur du long terme entre 20 et 25 ans, sur des taux fixes au vu des conditions de taux favorables et des subventions à percevoir qui dépendent des travaux en paiement.

Au 31/12/2022 l'encours devrait se situer à 22 784 997 € compte tenu d'une projection d'emprunt nouveau estimée à 2 M€ ce qui correspond au montant du remboursement du capital d'emprunt pour l'année 2022. Ce qui neutralise l'évolution de la dette.

3.4.3. Le fonctionnement

3.4.3.1. Les recettes de fonctionnement

Les bases de fiscalité sont modifiées suite aux décisions gouvernementales prises dans le cadre de la Loi de Finances 2022.

Cette année, il est envisagé de faire évoluer le taux de foncier bâti pour le prochain exercice. Ces recettes nouvelles seront dédiées au confortement de notre capacité d'autofinancement afin de limiter le recours à l'emprunt tout en maintenant le niveau de nos investissements.

Focus fiscalité

Bases	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	539	539	539	539
Dont Résidences secondaires	539	539	539	539
Foncier bâti	17 112	17 694	17 999	18 351
Foncier non bâti	64	66	67	68
Produits				
Produit TH	83	83	83	83
+ Produit FB	8 269	9 454	9 617	9 806
Dont ajustement coefficient correcteur	-472	-488	-496	-506
Bases nettes FB yc Etablissement industriels	18 024	18 614	18 926	19 286
* Taux FB de référence	51,08%	51,08%	51,08%	51,08%
* (Coefficient correcteur - 1)	-0,0513	-0,0513	-0,0513	-0,0513
+ Produit FNB	37	42	42	43
+ Produit CFE	0	0	0	0
Produit fiscal strict	8 389	9 579	9 742	9 932
+ Rôles supplémentaires	7	7	7	7
= Produit contributions directes	8 396	9 586	9 749	9 939
+ Solde FPIC	544	544	544	544
+ Compensations fiscales	562	634	659	667
+ Dotation communautaire nette	4 266	4 266	4 266	4 266
= Produit fiscal large	13 768	15 030	15 218	15 415

Focus Dotations

	2021	2022	2023	2024
Population totale	20 660	21 142	21 442	21 742
+ Résidences secondaires	46	46	46	46
= Population DGF	20 706	21 188	21 488	21 788
dont Population en QPV	5 266	5 266	5 266	5 266
Dotation forfaitaire	2 801	2 851	2 883	2 914
Dotation forfaitaire de référence	2 774	2 801	2 851	2 883
+ Variation "DF - population"	27	51	31	32
+ Dotations d'aménagement (DA)	5 773	5 973	6 139	6 307
dont DSU	5 298	5 458	5 612	5 766
dont DNP	474	515	527	541
= DGF	8 574	8 824	9 021	9 221

Pour les recettes, il est estimé un produit des services sur une base de retour à la normale post crise sanitaire : réouverture de tous les services et reprise des activités et des évènements.

	2020	2021	2022	2023	2024
Impôts et taxes divers (autres 73)	5 089	5 177	5 853	5 156	5 159
Variation nominale	-215	88	676	-697	3
Evol. Nominale	-4,1%	1,7%	13,1%	-11,9%	0,1%
Contributions directes	8 268	8 396	9 586	9 749	9 939
Participations diverses (autres 74)	1 290	1 106	1 106	1 106	1 106
Dotations (chap 74)	10 057	10 145	10 452	10 674	10 882
DGF	8 419	8 573	8 824	9 021	9 221
Fonds de péréquation	1 094	1 010	994	994	994
Compensations fiscales	544	562	634	659	667
Produits des services (70)	1 215	1 307	1 445	1 503	1 609
Variation nominale	-372	92	138	59	105
Evol. Nominale	-23,4%	7,6%	10,5%	4,1%	7,0%
Produits de gestion (75)	494	482	475	475	475
Variation nominale	-18	-12	-7	0	0
Evol. Nominale	-3,5%	-2,4%	-2,1%	0,0%	0,0%
Atténuations de charges (013)	310	351	325	320	320
Variation nominale	140	41	-26	-5	0
Evol. Nominale	82,8%	13,3%	-7,4%	-1,5%	0,0%
Produits exceptionnels larges	707	279	109	109	109
Variation nominale	439	-428	-170	0	0
Evol. Nominale	164,4%	-60,5%	-60,9%	0,0%	0,0%
Total produits fct hs intérêts	27 430	27 243	29 351	29 093	29 598
Variation nominale	315	-187	2 108	-257	505
Evol. nominale	1,2%	-0,7%	7,7%	-0,9%	1,7%

3.4.3.2. Les dépenses de fonctionnement

L'objectif reste une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 tout en maintenant la qualité des services rendus à la population.

Il faut noter que le retour en 2022 d'une inflation à un niveau durable estimé à 3 %, l'envolée des prix de l'énergie ainsi que la hausse généralisée des matières premières générées par une reprise mondiale forte générant des difficultés d'approvisionnement et des retards de livraison impactent sensiblement nos charges générales.

En 2022, la Ville de Nogent sur Oise devra faire face :

- à une hausse des dépenses d'énergie et de fluides estimées à 315 000 € ;
- à une hausse générale du chapitre 011 (hors énergie et fluides) d'un montant de 130 000 € (inflation générale 3 %) ;
- à des révisions de prix et des avenants à la hausse sur ses programmes d'investissement (notamment le 7^{ème} groupe scolaire) s'élevant à ce jour à près de 980 000 euros. Ces nouvelles dépenses n'entrent pas dans le montant des subventions attribuées et il nous faudra les autofinancer afin de ne pas dégrader notre ratio d'endettement.

Pour le chapitre 012 relatif aux charges de personnel, l'évolution de la masse salariale tient compte des éléments de l'impact du Glissement Vieillesse Travail (GVT).

Pour 2022, il faut tenir compte de l'augmentation du SMIC (effet année pleine de l'augmentation d'octobre 2021).

Cela se traduira par une hausse de l'ordre de +2 % du chapitre 012 (+ 348 000 €).

Pour le chapitre 65 relatif aux participations et subventions, la Ville poursuivra sa politique d'évaluation pédagogique et financière des actions réalisées. Elle maintient son soutien à la vie associative locale. Les participations au CCAS et au complexe nautique seront reconduites au même niveau global que les années précédentes.

	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général (011)	4 278	4 700	4 669	4 739
Evol. nominale	7,3%	9,9%	-0,7%	1,5%
Charges de personnel (012)	18 452	18 800	19 227	19 612
Evol. nominale	1,7%	1,9%	2,3%	2,0%
Autres charges de gestion courante (65)	2 225	2 465	2 295	2 295
Evol. nominale	0,4%	-0,7%	3,8%	0,0%
Subventions aux associations	606	600	610	610
Subvention CMS	7	130	150	150
Charges fct courant divers-Travaux en régie	-118	0	0	0
Evol. nominale	0,0%	-100,0%	0,0%	0,0%
Charges fct courant strictes	24 837	25 965	26 191	26 646
Variation nominale	22	1 128	226	455
Evol. nominale	2,0%	3,7%	1,7%	1,7%

Atténuations de produits (014) - lien avec ACSO	0	0	0	0
Intérêts des emprunts	354	321	346	365
Charges exceptionnelles larges	174	125	180	180
Total Dépenses réelles de fonctionnement	25 364	26 411	26 717	27 191
Variation nominale	22	1 047	306	474
Evol. nominale	1,9%	4,3%	1,1%	1,7%

3.4.3.3. Les soldes d'épargne

Le solde d'épargne brute sera stabilisé dans les prochaines années à 2,4 M €, l'épargne nette sera quant à elle en hausse avec un programme d'investissement qui restera soutenu en 2022 (nouveau pôle scolaire).

Chaîne de l'épargne	2021	2022	2023	2024
Produits fonctionnement courant	26 963	29 241	28 984	29 489
- Charges fonctionnement courant	24 837	25 965	26 191	26 646
= Excédent brut courant (EBC)	2 126	3 276	2 793	2 843
+ Produits exceptionnels larges	279	109	109	109
- Charges exceptionnelles larges	174	125	180	180
= Epargne de gestion	2 232	3 260	2 722	2 772
- Intérêts de la Dette	354	321	353	382
= Epargne brute	1 878	2 939	2 368	2 390
- Capital de la Dette	1 839	1 991	2 135	2 162
= Epargne nette	39	948	234	228

3.4.4. Les éléments relatifs au personnel

3.4.4.1. Evolution des effectifs

En 2021, les effectifs sont relativement stables. La collectivité poursuit son effort de maintien des effectifs :

- En limitant les recrutements ;
- En redéployant les effectifs via des mobilités internes ;
- En mutualisant les ressources entre les directions.

3.4.4.2. Nombre d'agents par catégorie

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Sans catégorie	Total général
2018	19	62	315	20	416
2019	27	54	325	17	423
2020	30	56	332	11	429
2021	30	54	321	8	413

3.4.4.3. Nombre d'agents par filière

	Filière adminis	Filière animation	Filière culturelle	Filière médico sociale	Filière Sécurité (PM)	Filière Sociale	Filière sportive	Filière technique	Sans filière	Total général
2018	84	44	27	11	14	33	1	182	20	416
2019	86	49	27	11	13	33	1	186	17	423
2020	87	48	27	12	16	33	1	194	11	429
2021	92	47	25	12	14	29	1	185	8	413

3.4.4.4. Nombre d'agents par temps de travail

	TC	TNC - DE 28H	TNC + DE 28H	TEMPS PARTIEL					TNC 33.00/35.00	Total général
				TP 50.00%	TP 60.00%	TP 70.00%	TP 80.00%	TP 90.00%		
2018	322	39	31	1	1		21	1		416
2019	321	40	29	3	1		27	1	1	423
2020	333	37	20		2	1	34	1	1	429
2021	314	32	21	2	1	2	39	1	1	413

Légende : TNC : agents en temps non complet.

Légende : TP X% : agents en temps plein disposant d'une réduction de temps de travail ; TNC : agents en temps non complet.

3.4.4.5. Nombre d'agents par statut

	Apprenti	Contractuels	Emplois aidés	Détaché FPT	Stagiaire	Titul (FPT)	Servic e civiqu e	Parcours emploi compétences	Assistante maternelle -CDI	Titul (FPE)	Total général
2018	5	27	8	2	18	354	2				416
2019	3	28		2	31	352	1	6			423
2020	2	26		3	23	370	1	1	3		429
2021	3	23		2	11	371			2	1	413

3.4.4.6. Régime indemnitaire

	TOTAL RI mensuel	Total prime semestrielle	Total RI
2018	1 027 721,45 €	601 587,29 €	1 629 308,74 €
2019	1 081 422,16 €	615 159,26 €	1 696 581,42 €
2020	1 190 591,61 €	695 563,41 €	1 886 155,02 €
2021	1 247 107,62 €	664 659,08 €	1 911 766,70 €

3.4.4.7. Heures supplémentaires

	Nombre d'heures	Montant
2018	4 897,74 €	100 705,65 €
2019	6 289,21 €	128 569,04 €
2020	7 172,50 €	150 419,08 €
2021	7 138,13 €	140 779,87 €

3.4.4.8. Avantages en nature logement

	Nombre d'agents	Total
2018	10	16 489,69 €
2019	10	17 375,40 €
2020	11	17 044,44 €
2021	11	19 321,26 €

3.4.4.9. Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

	Nombre d'agents	Nombre de points	Montant
2019	222	30 865	144 632,81 €
2020	216	32 067	150 265,19 €
2021	216	31 609	148 121,50 €